

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

Asile/immigration La grande fatigue des Suisses

Eric Bertinat - L'UDC lance une nouvelle initiative au double identifiant (c'est la mode!) : «Stop aux abus de l'asile ! (Initiative pour la protection des frontières)». Ses représentants à Berne estiment que «le ministre de l'asile, Beat Jans, s'est retranché dans son bureau, alors qu'il laisse en échange les frontières suisses grandes ouvertes. Les pays voisins resserrent la vis de l'asile, effectuent des contrôles aux frontières, tandis que le conseiller fédéral socialiste Jans continue d'ignorer le mécontentement de la population. C'est assez, cela ne peut pas continuer ainsi» (communiqué de presse du 28 mai 2024). Et d'avoir à nouveau recours au peuple comme Jean-Marie Le Pen appelait autrefois Jeanne d'Arc au secours à chaque 1er mai.

La situation de l'asile en Suisse est préoccupante. Pour utiliser une formule acceptable. Les abus contre notre politique d'asile sont évidents : chaque année, des dizaines de milliers de prétendus «demandeurs d'asile» arrivent du monde entier dans notre pays et les coûts et la criminalité explosent. En 2021, la Confédération dépensait 1,5 milliard de francs pour la politique d'asile. En 2023, c'était monté à 3,5 milliards. De plus, il ne se passe bientôt plus un jour en Suisse sans que des actes de violence et des délits sexuels, des cambriolages et des vols ne soient commis. La Suisse ressemble de plus en plus à la France, ce qui est de moins en moins flatteur.

Mais le recours à l'initiative populaire est-il efficace dans notre démocratie en délitement, aux mains de «l'actuelle hyperclasse en Suisse, brandissant hypocritement les grands principes pour mieux ensuite les enterrer (et cela dans

de l'usage problématique du sola scriptura

C'est un pasteur protestant qui en vient à déclarer que certains transforment un peu vite l'adage réformé du sola scriptura en dogmatisme et en individualisme. En fait, sola scriptura (l'Écriture seule) est une affirmation récente, puisqu'elle date de la réforme. Les réformateurs ont sans doute réagi par là à certaines prétentions de la scolastique médiévale qui mettaient quasiment sur le même plan que les Saintes Écritures les écrits des Pères de l'Église et les dissertations de philosophes païens comme Aristote.

Abbé Alain-René Arbez - Il fallait affirmer la centralité de la parole biblique dans la réflexion chrétienne, ce qui est tout à fait souhaitable. Mais, insiste le même pasteur, affirmer l'autorité de la Bible ne doit pas signifier qu'on élimine toute la tradition chrétienne qui a enrichi spirituellement les générations antérieures. Calvin lui-même tenait en grande estime les apports des pères dans les premiers siècles. Peut-on alors prétendre pouvoir tout comprendre verticalement, seul avec sa Bible et l'aide directe de l'Esprit Saint ? Peut-on être l'Église toute seule dans son coin, avec ses interprétations personnelles ? Saint Augustin disait : « Christianus ullus, christianus nullus ! » Un chrétien seul est un chrétien nul.

On lit souvent dans les commentaires sur Dreuz des remarques, parfois bien intentionnées, parfois agressives, de quelques lecteurs se référant à la sola scriptura pour disqualifier systématiquement des convictions catholiques, y compris celles partagées par des orthodoxes, des anglicans et des luthériens.

Regardons d'un peu plus près comment s'articulent ces argumentaires parfois directement copiés des pratiques de lecture typiquement fondamentalistes américaines. Se sont-ils formés chez les jivros réducteurs de têtes ? Car il est consternant de constater que certains lisent la Bible comme les musulmans lisent le coran, sans capacité de recul, et en réduisant la signification du texte à sa version littérale, oubliant toute contextualisation. Et comme les musulmans, ils accusent les autres - ceux qui ne lisent pas comme eux - d'avoir dévoyé la parole de Dieu.

Sur quoi s'appuie cette idéologie récente qui a en quelque sorte vitrifié la sola scriptura ?

Les réformateurs avaient fait de la Bible la seule et unique référence de vie chrétienne, initialement en réaction à des abus de l'époque. Mais dans cette situation qu'on pourrait dire conjoncturelle, un processus réducteur se mettait parallèlement en mouvement. Le Concile Vatican II a lui-même tenu à recentrer toute la vie de l'Église autour de la Parole

de Dieu. Ce n'est donc pas la Parole de Dieu qui est en cause ici.

Il se trouve que ce qui est devenu dans certains milieux le dogme de la sola scriptura non seulement n'a pas existé durant quinze siècles, avant la période de la réforme protestante, mais n'a pas non plus de réel fondement biblique. La Bible n'enseigne pas qu'elle sera la seule et unique base de la vie chrétienne !

2 Thessaloniens. 2,15 : « Tenez ferme et retenez les enseignements que nous vous avons transmis soit oralement, soit par nos écrits ».

On oublie parfois un peu vite que les textes du nouveau testament sont nés en milieu d'Église, c'est l'Église qui a eu l'autorité de fonder les textes et non pas les textes celle de fonder l'Église. Il y a deux sources de la révélation : les Saintes Écritures et la Tradition liée à l'autorité ecclésiale. Tradition signifie purement et simplement : transmission. L'Église instituée par Jésus Christ a reçu de lui le pouvoir de déterminer le sens et la valeur de l'Écriture et de la Tradition. La Parole n'a pas été congelée, elle est vivante, elle rejoint des êtres vivants pour les relier à Dieu à travers un effort d'inculturation.

Supposons que la Bible soit la seule et unique référence véritable, alors l'Église n'est rien pour un chrétien. Ce qui explique l'illusion de certains évangéliques de tout résoudre par eux-mêmes sans institution. Or l'Écriture enseigne qu'il est nécessaire d'écouter l'Église. Matthieu 18, 17 : « S'il refuse d'écouter, dis-le à l'Église, et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit à tes yeux comme un païen ».

Jésus s'adressant à ceux qu'il établit et institue et à qui il confie la suite : Luc 10,16 : « Qui vous écoute m'écoute, celui qui vous rejette me rejette ».

Il donc clair que si l'on refuse d'écouter l'Église, on doit être considéré comme un païen et non comme un croyant authentique. Jean 15,20 : « S'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre ». Hébreux 13,17 : « Soyez à l'écoute de vos guides, et soumettez-vous à eux, car ils sont les veilleurs de votre âme ! ».

Paul dans sa lettre à Timothée 3,15 : « Tu sauras ainsi comment tu dois te conduire dans la maison de Dieu qui est l'Église du Dieu vivant et le pilier, le soutien de la vérité ». Visiblement, ce n'est donc pas la Bible seule, mais l'Église gardienne des Écritures qui est le pilier solide de la vérité. Elle a la responsabilité légitime de présenter la vérité de Jésus Christ, sans la laisser à l'interprétation individuelle et aléatoire de chaque individu. Ce qui garantit le sérieux de son rôle au cours du temps, c'est la succession d'autorité reçue du collège des apôtres à travers les ministres ordonnés.

En effet, la Parole de Dieu n'est pas limitable à l'écrit biblique. La Bible appelle souvent la tradition orale « parole de Dieu ». Déjà dans le judaïsme, il en est ainsi, la Tora she be alpe est essentielle, et Jésus lui-même s'est battu contre ceux qui voulaient enfermer la Parole dans la lettre. Si la Bible indique que la tradition orale est Parole de Dieu, la tradition apostolique est véridique, elle est avec l'Écriture sainte l'une des deux sources fiables de la révélation.

Jean 17,20 : « Je ne prie pas pour eux seulement, mais

encore pour ceux qui croiront en moi à travers leur parole ». Jésus a donc prié pour ceux qui deviendront croyants grâce à la parole et à l'enseignement des apôtres.

2 Thessaloniens 3,6 : « Nous vous recommandons, frères et sœurs, au nom de notre seigneur Jésus Christ, de vous éloigner de tout frère qui mène une vie désordonnée et qui ne suit pas les instructions reçues de nous ». Et en 2, 15 : « Ainsi donc, tenez ferme et retenez les enseignements que nous vous avons transmis, soit oralement soit par écrit ».

Autre contradiction basique dans la philosophie de la sola scriptura : la mort et la résurrection de Jésus sont datées autour de l'an 33. Ce qui veut dire que le contenu du livre de l'Apocalypse rédigé vers 95 ap. JC a été en gestation dans les communautés du 1er siècle. Par conséquent l'Église existait et méditait durant 60 ans avant que la Bible ne fût entièrement terminée. Forcément, c'est bien la tradition orale qui guidait les croyants durant cette période : l'Église les enseignait sans la base écrite qui ne sera connue que beaucoup plus tard. L'Église instituée mettait donc au point au fur et à mesure les positions doctrinales opportunes, d'autant plus qu'elle était souvent attaquée sur des questions de fond.

La Bible ne pouvait alors pas être invoquée pour se déterminer dans la foi, puisqu'il a fallu attendre encore 300 ans pour que soit officiellement déterminé quel serait le canon des Saintes Écritures ! En effet, ce n'est qu'au 4ème siècle (382) qu'un consensus est intervenu dans les communautés par rapport à la liste des Livres inspirés. Le Concile de Rome fixa alors la liste des livres bibliques canoniques.

Certains étaient acceptés ici, mais refusés ailleurs. La didachè, les épîtres de Barnabé, le Pasteur d'Herma, des écrits spirituels importants, ont été considérés un temps comme « bibliques » avant d'être laissés de côté plus tard. Le livre de l'Apocalypse lui-même a été suspecté avant d'être finalement intégré non sans discussions. Le canon de Muratori recense clairement en l'an 150 les livres fiables du Nouveau testament, alors que circulent des pseudo-évangiles influencés par la gnose et le désir de déjudaiser Jésus. Il a bien fallu une autorité ecclésiale pour déterminer ce qui est valable et ce qui ne l'est pas. Dans un tel contexte, comment se positionner avec certitude si on refuse l'autorité de l'Église ? Impossible de se référer à la formalité écrite d'une Parole de Dieu qui n'est pas encore au point !

Martin Luther après s'être séparé de l'Église au 16ème siècle a retiré de la Bible sept livres, de sa propre autorité : Tobie, Judith, Sagesse, Siracide, Barukh, ainsi que Maccabées et certains passages d'Esther et Daniel. On a donc retiré sept livres bibliques qui étaient reconnus auparavant depuis mille ans comme parties intégrantes de la Bible. Problème : ces livres censurés se trouvent dans la Septante ! Et le nouveau testament contient environ 350 citations tirées de la version grecque de la Bible, la septante. C'est la preuve que les auteurs inspirés du Nouveau testament reconnaissaient les sept livres de la septante idéologiquement rejetés au moment de la Réforme.

On comprend ainsi que c'est l'autorité de l'Église indivise qui a authentifié l'identité des auteurs des livres bibliques. Le canon biblique est véritablement né des directives de l'Église, il ne s'est pas autogénéré !

Lorsque l'arianisme a dévasté les milieux d'Église au 4ème siècle, l'Église a cherché comment apporter des garde-fous aux dérives et ce furent les définitions conciliaires ecclésiales qui recadrèrent le profil de Jésus Christ pleinement humain et pleinement divin. Les hérétiques utilisaient des passages bibliques pour étayer habilement leurs thèses déviationnistes, et il a fallu se servir d'outils philosophiques grecs pour se faire comprendre. C'est la raison au service de la foi : ainsi le Fils de Dieu a été appelé homoousios, c'est-à-dire : de même être que le Père, ne faisant qu'un avec lui. Ce que Jésus a incarné correspond totalement à la volonté aimante du Père.

Chose étonnante, le Nouveau testament nous dit que beaucoup de déclarations et de réalisations de Jésus n'ont pas été écrites. Jean 20,30 : « Jésus a accompli encore en présence de ses disciples beaucoup d'autres signes qui ne sont pas décrits dans ce livre ». Et en 21,25 : « Jésus a encore fait beaucoup d'autres choses. Si on les écrivait en détail, je ne pense pas que le monde entier pourrait contenir les livres qu'on en écrirait ! ».

A partir de cette affirmation, comment prétendre que seul compte l'Écrit intronisé sola scriptura ? Prétention illusoire ! D'ailleurs Jésus a demandé à ses disciples de prêcher la bonne nouvelle, pas d'écrire des livres... Il leur a recommandé d'enseigner en tant qu'Église. Que devient ce dogme de sola scriptura lorsqu'on lit en Actes 8, 30 : « Comprends-tu ce que tu lis ? L'homme répondit : comment le pourrais-je si personne ne me

l'explique ? ».

2 Pierre 1,20 : « Sachez avant tout qu'aucune prophétie de l'Écriture n'est affaire d'interprétation personnelle ! ».

Cette vision de la Bible comme seule référence était inconnue dans l'Église primitive et elle l'est restée durant des siècles. Toutes les Églises, qu'elles soient latines ou orientales, reconnaissaient le rôle central de l'Écriture Sainte, mais commentée et éclairée par la tradition ecclésiale. De nombreux courants protestants semblent aujourd'hui revenus vers cette approche plus globale et moins individuelle.

Parmi les Pères de l'Église, écoutons ce qu'en pensait Basile le Grand : « Parmi les doctrines et les proclamations gardées dans l'Église, on tient les unes de l'enseignement écrit et les autres on les a recueillies de la tradition apostolique. Toutes ont la même force au regard de la piété. Si on essayait d'écarter les coutumes non écrites comme n'ayant pas de valeur on porterait atteinte à l'évangile sur des points essentiels ».

Et Athanase : « Paul se mit à dire : je vous ai transmis les traditions, conservez-les fermement. Avec le diable se trouvent tous les inventeurs d'hérésies illicites qui certes se réfèrent à l'Écriture mais ne tiennent pas les opinions que les saints ont transmises ». —



Alors, on remet le couvert ?

Oui, parce qu'aucune autre solution n'est possible à ce jour. C'est le principal reproche que l'on peut faire à l'UDC. Ces dernières initiatives ont connu une fin de non-recevoir malgré des scores sans appel. Pas d'autres possibilités sauf celle de convaincre une partie de la gauche que l'asile et l'immigration sans contrôle sont catastrophiques non seulement pour la sécurité de la population mais également pour son environnement naturel. Vu sous cet angle, il convient d'examiner dans quelle mesure l'arrêt de la CEDH ne vient pas sanctionner la fuite en avant consistant à tout miser sur l'accroissement de la population qui conduit forcément à un développement d'infrastructures nouvelles, construction de logements, trafic motorisé accru, etc. Il y a du côté de l'UDC une sorte de réflexe pavlovien consistant à brandir le spectre des « juges étrangers » mais en lisant l'arrêt, pourquoi l'UDC ne sauterait-elle pas sur l'occasion pour souligner que les autorités suisses n'ont pas respecté la volonté du peuple suisse avec sa politique migratoire sans limite ? Si la fatigue se fait sentir sur les questions liées à l'immigration, la démocratie, elle, est en bonne santé : pas moins de 18 initiatives sont en cours de récolte de signatures ! —

Asile/immigration La grande fatigue des Suisses

tous les domaines)» ainsi que le dénonce **Eric Werner** dans *Antipresse* du 31 mars 2024 ? De la première initiative populaire fédérale contre l'emprise étran-

gère (1968) qui fut retirée puis celle de 1970 «Contre l'emprise étrangère» (initiative Schwarzenbach) qui mis sans dessus-dessous les Suisses jusqu'à l'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels», acceptée en votation populaire en 2016, ce ne sont pas moins de 20 initiatives, y compris celles qui n'ont pas aboutis ou ont été déclarées irrecevables, qui ont exprimé l'agacement de la population devant le traitement laxiste de ce dossier. Il reste encore un texte à mentionner, un vingt-et-unième, en attente de traitement par les Chambres fédérales, c'est l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions».

A propos des deux dernières initiatives UDC, il n'est pas inutile de rappeler qu'elles n'ont pas été appliquées, tout bonnement. Ce qui en dit long sur la volonté politique des 246 élus composant l'Assemblée fédérale sans oublier les sept conseillers fédéraux. Notons qu'au niveau cantonal, on ne trouve aucune rébellion devant ces dizaines de milliers de réfugiés qu'il faut encadrer. Notons enfin que l'UDC représente un tiers des élus et ne peut trouver de majorité sur cette question, lâchée sempiternellement par la droite, dont la proximité avec les milieux patronaux favorise le laisser-aller sur la question de l'asile.

**Pour signer l'initiative UDC
Stop aux abus de l'asile !
cliquez ici !**

L'OMS bientôt maître du monde

Dans notre numéro 192 (13 mars 2024) nous vous informons de la poursuite de la politique mondialiste de l'OMS sur les États pour imposer une seule politique contre les épidémies. Pour ce faire, une modification du règlement sanitaire internationale (RSI) était prévue pour la rencontre à Genève fin mai. Dans sa dernière version, le Règlement sanitaire international (RSI) du Groupe de travail de l'OMS sur les amendements au RSI (WGIHR) comporte, surligné en jaune, des propositions de textes mises à jour le 20 mai 2024 !

Tardivement samedi soir (1er juin 2024), l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) est parvenue à un accord concernant un paquet de modifications du Règlement sanitaire international. Ce qui a déclenché de nombreuses réactions dans les milieux opposés à cette mondialisation de la santé.

Swissmedic a aussitôt publié un communiqué dont voici quelques extraits : «En outre, les négociations portant sur les adaptations du Règlement sanitaire international (RSI) de 2005 ont pris fin cette semaine [...] L'Assemblée mondiale de la santé (AMS) a approuvé par consensus la version adaptée du texte. Les modifications apportées ne déploient pas encore d'effet contraignant pour la Suisse, qui doit

d'abord examiner si elle accepte ou rejette ces adaptations, conformément à ses procédures et à ses bases constitutionnelles et légales. Elle prendra cette décision en toute souveraineté.» Rappelons que *Swissmedic* est l'institut suisse chargé de surveiller le marché des produits thérapeutiques en Suisse. En janvier 2007, l'institut passe aux mains du Département fédéral de l'intérieur (DFI)

De son côté, L'association *ABF Suisse* a publié un communiqué sur la décision de l'AMS, incluant la déclaration de la déléguée suisse, ainsi qu'un bilan de leur conférence de presse du 27 mai 2024 présentant un avis juridique de la Prof. de droit public et administratif à l'Université de Zurich, Isabelle Häner, selon lequel le traité sur les pandémies ET le Règlement sanitaire international doivent être soumis au Parlement. *ABF Suisse (Alliance d'action Suisse libre)* est active pour garder une Suisse libre de ses choix en matière de santé rejetant toute forme d'ingérence de l'OMS.

Enfin, *Essentiel News* présente la conférence de presse qui s'est tenue le 1er juin avec des juristes et médecins internationaux, les interventions qui ont eu lieu sur une tribune à la Place des Nations, et la manifestation qui a suivi en Ville de Genève, avec des centaines de personnes venues de Suisse et du monde entier. *Essentiel News* est une association suisse réunissant un collectif de journalistes francophones de divers horizons, se revendiquant être un média d'information et d'opinion en ligne engagé, mais non militant. **Cliquez ici pour découvrir son repartage !**



Serge Abad-Gallardo

**Franc-Maçonnerie et politique,
les liaisons dangereuses**

Salle forum I - Centre social protestant - 14 Rue du Village-Suisse - 1205 Genève

Merci de vous inscrire à l'adresse suivante : info@perspectivecatholique.ch

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile, [cliquez ici !](#)



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire : **Perspective catholique**
1203 Genève

www.perspectivecatholique.ch